

Politique environnementale

Groupement forestier Métis-Neigette Inc.

Afin de répondre aux attentes sociales et environnementales en matière de gestion durable des forêts, le Groupement forestier Métis-Neigette a mis en place un système de management environnemental reconnu mondialement.

Le Groupement forestier Métis-Neigette définit son engagement au niveau de la protection de l'environnement de la façon suivante :

- Former ses employés, ou toutes personnes travaillant pour le compte de l'entreprise, et les sensibiliser aux impacts que leur travail peut avoir sur l'environnement;
- Réaliser des audits afin d'évaluer sa performance environnementale et apporter les correctifs le cas échéant;
- Se conformer aux différentes obligations de conformité ainsi qu'aux autres exigences relatives aux aspects environnementaux identifiés comme étant significatifs;
- Mettre en œuvre les actions requises afin de permettre l'atteinte des objectifs et cibles environnementaux résultant en une amélioration continue de notre performance environnementale;
- Faire appliquer de façon rigoureuse les procédures développées dans le cadre de la maîtrise opérationnelle afin d'éliminer, sinon minimiser, les impacts sur l'environnement;
- Dédier les ressources humaines, techniques et financières requises pour l'atteinte des objectifs et cibles;
- Intégrer la direction dans tous les processus du SGE et veiller à ce que les résultats escomptés soient atteints (responsabilité personnelle de l'efficacité du SGE).
- Prévention de la pollution



Joël Guimond
Directeur général